

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-321

Biens mobiliers

Cession d'un téléphone portable

Certifié exécutoire	10 OCT. 2022
Reçu en préfecture	06 OCT. 2022
Publié	10 OCT. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral 5 avril 2022 du portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président une délégation de pouvoirs, pour décider la réforme, l'aliénation et la cession des biens mobiliers en deçà de 10 000 euros HT (ou net) y compris par mise aux enchères publiques ;

Considérant que Madame Virginie MAISSE, Directrice général adjointe au pôle Prospective et Ressources Internes, quitte les services de Roannais agglomération à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Considérant que Madame Virginie MAISSE a, à cette occasion, sollicité le rachat du téléphone portable professionnel IPHONE XR qui lui avait été affecté pour l'exercice de ses missions ;

Considérant que la valeur nette comptable dudit téléphone s'élève à ce jour à 286 euros ;

Considérant que la Direction de la Transition Numérique et des Systèmes d'Information de Roannais agglomération a estimé la valeur marchande du téléphone à 233 euros ;

Considérant que Madame Virginie MAISSE propose le rachat de son téléphone à sa valeur nette comptable ;

DECIDE

- D'approuver la cession du téléphone IPHONE XR inventorié sous le numéro 2021010016 à Madame Virginie MAISSE au prix de 286 euros ;
- D'indiquer que ce téléphone est vendu en l'état non reconditionné ;
- De passer les écritures comptables pour supprimer ce bien de l'état de l'actif de Roannais Agglomération ;
- De dire que la recette sera encaissée sur le budget général en 2022 sur le chapitre 77

Par délégation du Conseil communautaire



*Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne*